



DOSSIER D'INSCRIPTION

PHOTO

NOM DU SEJOUR : COLLEGE EN IRLANDE A CONG

DATES DU SEJOUR : 1^{ER} AU 14 AOUT 2024

INSCRIPTION : Collectivité (CE ou Mairie, précisez) : Ville de Houilles

NOM : _____ PRENOM : _____ SEXE : M / F

Né(e) le : _____ Nationalité : _____

Pour les séjours ski

Pointure :

Taille :

Poids :

ski / snow

Niveau : jamais pratiqué / débutant / moyen / confirmé

IDENTITE DES PARENTS (OU TUTEUR LEGAL)

Autorité parentale : père / mère / tuteur Nom et prénom : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Nom et prénom du père : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone domicile : _____

Portable père : _____

Portable mère : _____

Profession père : _____

Profession mère : _____

Email (à nous communiquer impérativement pour l'envoi des informations) : _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ABSENCE PENDANT LE SEJOUR

Nom et prénom : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénom) _____ responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription au séjour retenu et déclare les accepter. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier d'inscription et que le participant ne présente aucune contre-indication (médicale ou sociale) à la vie en collectivité. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités, notamment les randonnées, le camping, les activités nautiques (kayak, voile, ...), les bains de mer et de rivière, les sports collectifs et individuels organisés par l'association. Je m'engage à rembourser à Regards les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et frais annexes, dont l'avance aurait été faite à mon enfant. L'association Regards n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans ses centres de vacances. J'autorise l'association Regards à utiliser, dans le cadre de ses supports de communication, une photo ou vidéo sur laquelle peut apparaître mon enfant.

Date et signature : _____

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Je soussigné (nom, prénom) _____ déclare accepter me conformer aux règles de vie des centres de vacances (participation aux activités, respect du matériel, des responsables et des autres participants).

Date et signature : _____

DOSSIER A NOUS RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE

Association REGARDS – 165 Avenue Henry Ginoux – 92120 MONTROUGE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 01 46 38 80 60 ou info@asso-regards.org



Code de l'action sociale et des familles

Fiche sanitaire de liaison

Enfant : fille garçon Date de naissance :
Nom : Prénom :

Séjour et dates :

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.
Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé et sera rendue au

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Dernier rappel	Vaccins recommandés			Date
	oui	non			oui	non	
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (<i>préciser</i>)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.
Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant*). **Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : médicamenteuses oui non asthme oui non
autres oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

III - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

Régime alimentaire : Sans viande Sans porc

Allergies alimentaires :

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : travail : portable :

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, **déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche et **autorise** le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*) : Date :



FORMALITES

Séjour en Irlande

Voici les documents nécessaires au séjour

- La carte d'identité ou le passeport du participant, **en cours de validité**
- L'autorisation de sortie de territoire **ORIGINALE** (pas de photocopie) avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire (et la photocopie de du livret de famille si les noms de l'enfant et du parent qui a signé sont différents)
- La carte européenne d'assurance maladie du participant

Attention : pour les jeunes qui n'ont pas la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, un visa peut être nécessaire.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade d'Irlande ou bien auprès de l'association.

Pour information, l'établissement du visa nécessite un délai de 2 mois environ, il coûte 60€, il nécessite un certain nombre de documents (extrait d'actes de naissance, certificat de scolarité, etc.). L'association offre une aide pour établir la demande en ligne et la traduction des documents en anglais.



Mode d'emploi autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs:

Un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST) s'il n'est pas avec une personne ayant l'autorité parentale.

Le document CERFA 15646 doit être complété et signé.

Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- la pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport, en cours de validité
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire **original** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- la photocopie du titre d'identité (passeport ou carte d'identité) du parent signataire du formulaire, valide ou périmé de moins de 5 ans
- la copie du livret de famille (quand le nom de l'enfant et du parent signataire est différent)

MERCI DE VOUS PRESENTER AU DEPART DU SEJOUR ACCOMPAGNE DE CES TROIS DOCUMENTS, AINSI QUE DE LA CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie **à partir du 15 janvier 2017**

QU'EST-CE QUE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) ?

Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n°15646*01), à remplir puis imprimer.

Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que :

-  **SA PIÈCE D'IDENTITÉ**
carte d'identité ou passeport
-  **LA PHOTOCOPIE DU TITRE D'IDENTITÉ DU PARENT** signataire du formulaire

Vous n'avez pas à **fournir ces documents à qui que ce soit avant** ; votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé CERFA est le **seul document valable** ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.



Utilisation du téléphone portable et des écrans :

« Répondre aux nécessités de rupture avec les rythmes et les habitudes scolaires et familiales » et « Privilégier les besoins d'épanouissement individuel et de socialisation » sont des objectifs majeurs de nos séjours de vacances. Le centre de vacances, milieu de loisirs, est un temps privilégié pour préparer les enfants et les jeunes sur tous les plans, à mieux affronter les problèmes de la vie et à acquérir leur autonomie.

C'est pour cela que nous régulons l'usage du téléphone portable.

Pour le bon déroulement du séjour, il est demandé de respecter les règles ci-dessous. Le directeur du séjour est libre de mettre en place un règlement plus restrictif s'il constate des abus de la part du groupe.

- Jusqu'à 14 ans, les téléphones sont ramassés par l'équipe d'animation et sont distribués à un moment de la journée pour que les enfants puissent contacter leurs parents.
- Les téléphones peuvent servir pour prendre des photos pendant les visites et écouter de la musique sur les temps de transports.
- Interdiction de téléphoner, de recevoir un appel, d'émettre ou de recevoir des SMS, durant les visites et activités proposées ;
- Les écouteurs ou casques sont rangés lors des visites et activités de la journée ;
- Pour les séjours linguistiques, les téléphones sont interdits pendant les cours sauf si le professeur demande aux jeunes de l'utiliser pour effectuer une recherche.
- Les enfants pourront téléphoner et recevoir des appels de leur famille à des moments définis par l'équipe d'animation.
- Les téléphones seront ramassés après le coucher et seront rendus après le petit déjeuner.
- En cas de problème, les personnes à prévenir en premier lieu sont obligatoirement les animateurs accompagnateurs et non pas les parents. L'information sera, si nécessaire, transmise aux parents par le directeur du séjour.
- Avant de publier une photo, une vidéo ou une story sur un réseau social, le jeune devra s'assurer du consentement des autres jeunes figurant sur la publication.
- En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront confisqués.

Recommandations : Les objets de valeur tels que les téléphones mobiles, tablettes, jeux électroniques et bijoux, ne sont ni nécessaires ni conseillés. Ni l'association, ni la ville ou le comité d'entreprise, ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, de perte ou de casse.

Signature du Responsable légal

Signature du participant :

Association REGARDS

165 avenue Henri Ginoux – 92120 MONTRouGE - France Tél. : 00 33 1 46 38 80 60 – Fax : 00 33 1 46 44 75 06

Email : info@asso-regards.org

Membre : UNAF IDF – Office de Garantie des Séjours Linguistiques

Assurance : RCP MAIF / FMS UNAT

Association loi 1901 – Agrément Tourisme n° AG 092 95 0007 – Agrément Jeunesse et Sports 92 JEP 024

TROUSSEAU COLLEGE EN IRLANDE

DÉSIGNATION	Nbre Conseillé	Nbre dans la valise	ARRIVÉE	DÉPART
Sous-vêtements	8			
Chaussettes	8			
Tee-shirts ou chemises	7			
Sweat	2			
Shorts	1 ou 2			
Survêtements	1 ou 2			
Pantalons résistants pour activité	2			
Jeans ou pantalons	2			
Pull en laine	2			
Vêtement de pluie	1			
Blouson chaud	1			
Pyjamas	2			
Maillot de bains	2			
Lunettes de soleil	1			
Chaussures confortables ou baskets	2			
Chaussons	1			
Mouchoirs en papier (paquets)	plusieurs			
Gants de toilette	2			
Serviettes de toilette	2			
Serviette de bains	1			
Serviette de table	1			
Nécessaire de toilette :				
dentifrice	1			
brosse à dents	1			
savon + shampoing	1			
brosse à cheveux	1			
sac à linge sale	1			
crème protection solaire	1			
Nécessaire pour écrire	1			
Lampe de poche	1			
Petit sac à dos pour pique-nique	1			
Petit dictionnaire Anglais / Français (facultatif)	1			

DOCUMENTS OFFICIELS INDISPENSABLES :

- Carte d'identité en cours de validité
 - ou passeport individuel en cours de validité (pour les enfants n'ayant pas la nationalité française, renseignez-vous auprès de l'ambassade d'Irlande pour les formalités).
- Autorisation de sortie de territoire

Sans ces documents, votre enfant ne sera pas autorisé à voyager.

NE PAS OUBLIER :

- La carte européenne d'assurance maladie (voir avec votre CPAM)
- Un test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques.

INFORMATIONS DIVERSES :

Mettre des vêtements solides et faciles d'entretien, ne pas oublier de les marquer ainsi que les chaussures.

Appareils photos, téléphones portables, bijoux, ... ne sont pas assurés en cas de perte ou de vol, ne jamais confier d'objets de valeur à vos enfants.

ATTENTION : Nous ne sommes pas responsables du linge, vêtements ou objets égarés.

Test PASS NAUTIQUE

TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES SUBAQUATIQUES ET NAUTIQUES OBLIGATOIRE EN CENTRE DE VACANCES

Ce test peut être préparé et **passé dès le cycle 2** et, lorsque cela est possible, **dès la grande section** de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du « PASS NAUTIQUE » permet l'accès aux activités aquatiques, subaquatiques et nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport). Ce document est délivré par une personne répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° et 3° de [l'article R. 227-13](#) susvisé dans les disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation ou par une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

L'attestation de la réussite au test « PASS NAUTIQUE » doit être remise à l'élève ou à son représentant légal.

Cachet de la structure

Date et signature

Rayer la mention inutile¹

ATTESTATION

Je soussignée Mme/Mr¹ NOM : PRÉNOM :
en qualité de Maître-Nageur Sauveteur/professeur des écoles/
professeur d'EPS ou autre¹atteste que :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

ÉTABLISSEMENT ou CLUB :

a réussi le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs et séjour de vacances :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet Flottant.

Test réalisé : Sans Brassière Avec Brassière

Le / / à

N° CAEPMNS/BP/BE/etc :

Signature

Sous réserve des modifications réglementaires à venir

Référence juridique : arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.277-13 du code de l'action sociale et des familles NOR : MENV1221832A
Arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test « d'aisance aquatique »

Canoë, kayak et activités assimilées :

Activité de découverte du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie.

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé avec ou sans brassière de sécurité.**

Activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie.

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé sans brassière de sécurité.**

Canyonisme : Descente de canyon.

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé sans brassière de sécurité.**

Nage en eau vive :

Activité de découverte de la nage en eau vive.

Activité de perfectionnement de la nage en eau vive.

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé sans brassière de sécurité.**

Radeau et activités de navigation assimilées :

Navigation sur un radeau ou toute autre embarcation mue exclusivement à la force humaine.

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé sans brassière de sécurité.**

Surf : Activité de surf. Mer

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé sans brassière de sécurité.**

Voile :

Navigation diurne sur **planche à voile, dériveur léger ou multicoque léger** à moins de 2 milles nautiques d'un abri.

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé avec ou sans brassière de sécurité.**

Navigation diurne sur une **embarcation dans laquelle se trouvent l'encadrant et les participants** à moins de 2 milles nautiques d'un abri.

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé avec ou sans brassière de sécurité.**

Navigation **jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.**

La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, **réalisé sans brassière de sécurité.**